

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2023-12-4

Concessions de cimetière

Excusés :

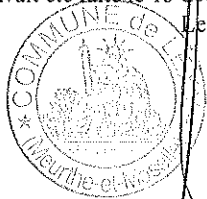
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK – M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 décembre 2023.

Le Maire,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit, à partir du 1^{er} Janvier 2024, le tarif des concessions de terrain et des emplacements au columbarium dans le cimetière :

Concession jusqu'à 2m X 1m

-Trentenaire	194,00 €
-Cinquantenaire	270,00 €

Concession 2m X 1m équipée de 2 cuves (suite à reprise concessions en état d'abandon)

-Trentenaire	2 550,00 €
-Cinquantenaire	2 650,00 €

Concession jusqu'à 2m X 2m

-Cinquantenaire	540,00 €
-----------------	----------

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Emplacement Columbarium

-Cinquantenaire 1122,00 €

Concession cinéraire jusqu'à 1m X 1m

-Trentenaire 87,00 €

-Cinquantenaire 133,00 €

Concession cinéraire jusqu'à 1m X 1m, avec cuve (capacité 4 urnes)

-Trentenaire 1 000,00 €

-Cinquantenaire 1 050,00 €

Jardin du souvenir

-Redevance d'utilisation du jardin du souvenir 100,00 €
(pour service rendu)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com